

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 66/141 du 27/01/86
MTERFFPS/DGFP/DGPCE

Portant intégration et nomination de
Monsieur MAKOUNDOU Appolinaire dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les émolu-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

AL

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MAKOUNDOU Appolinaire, né le 16 Mai 1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat,

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 27 Janvier 1966

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
DGPCE/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.T.P.C.U.H.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2